DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 22 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE 05 mai 2025	Le vingt-neuf avril à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 18 VOTANTS : 25	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme BLAIZE Sophie – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – Mme BONNASSEAU Patricia. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme CAZADE-SAADA Claire représentée par Mme BLAIZE Sophie Mme DUCHOSAL Christine représentée par Mme COLLIN Monique Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max M. DUCHOSAL Frédérick représenté par M. LOURS Xavier M. GOFF Jullian représenté par M. FAUCHÉ Fabien M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis Mme SCACCHI Anne représentée par M. PICHON Jean-Marc **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – M. LAURENT Eric. M.GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERE D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire rappelle que la fédération nationale des communes forestières est une association de communes et de collectivités créée en 1933. Cette association représente tous les élus impliqués dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois, qu'ils soient propriétaires ou non.

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31874

Organisé au travers d'un réseau de 58 associations départementales et 9 Unions régionales, l'association défend les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et forme les élus sur ces questions spécifiques. Elle met aussi en œuvre des programmes visant à : positionner l'élu comme médiateur, aménageur des territoires, responsable de la sécurité, favoriser l'utilisation du bois local en circuit court, impliquer les plus jeunes sur ces sujets...

La Fédération porte ces valeurs :

- La gestion durable et multifonctionnelles des forêts publiques (avec un équilibre des usages : environnemental, social, économique), tout en veillant à la biodiversité ;
- Une vision de l'espace forestier comme atout du développement local et de lutte contre le changement climatique ;
- Le soutien de la filière forêt-bois et à une économie de proximité ;
- Le rôle central des élus, garantis de l'intérêt général dans la mise en œuvre des politiques forestières territoriales ;
- La volonté de transmettre un patrimoine forestier aux générations futures.

Tirés de ces valeurs, l'Union régionale des collectivités forestières d'Ile-de-France affirme 4 grands principes :

- **Le maintien et le renforcement du régime forestier**

Outil d'une politique du long terme, il doit être réaffirmé et véritablement déployé dans toutes les forêts publiques. Il garantit la gestion durable et multifonctionnelle de ces forêts et la transmission d'un patrimoine de grande qualité. Il s'adapte en continu à son époque et apparaît d'une grande modernité. Il est donc indispensable qu'il donne aux collectivités propriétaires la décision pleine et entière de la destinée de leur forêt et de sa gestion.

- **Une grande administration forestière, pour l'ensemble des forêts françaises**

La satisfaction des objectifs d'intérêt général assignés aux forêts par la loi et leur place centrale dans la réponse au changement climatique implique de fait une administration forestière faîtière, ayant pour l'ensemble des forêts françaises les missions régaliennes de cadrage et de contrôle des documents de gestion, de suivi de santé des forêts, de gestion des grandes crises à venir et de prévention des risques naturel, à travers une présence territoriale continue.

- **Une séparation nette des missions de service public de celles relevant d'activités marchandes**

Avec des personnels parfaitement différenciés pour les élus, distinguant ainsi leurs conseillers de leurs prestataires.

- **Les élus des collectivités forestières, au centre d'une gouvernance à reconstruire**

Les élus, porteurs de l'intérêts général des aménageurs du territoire, ont l'entière légitimité pour piloter les démarches forestières territoriales. Ainsi, dans le cadre d'une traduction législative de la politique forestière nationale au niveau local, la possibilité de mise en œuvre des Plans locaux Forestiers sous l'égide des élus, intégrerait pleinement le secteur forêt bois dans l'aménagement du territoire.

L'intérêt de cette adhésion pour la commune de Boissy-sous-Saint-Yon est d'avoir un interlocuteur et un soutien dans les questions qui relèvent du forestier et de la filière bois. Cet intérêt est d'autant plus important au regard de la densité de forêt et bois présent sur le territoire communal, ces derniers représentant 222,77 hectares (Mode d'Occupation des Sols / 2021). L'adhésion à cette association permettra à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon d'être mieux renseigné et d'avoir une aide dans la gestion de ses espaces forestiers et bois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Fédération nationale des communes forestières de France.

CONSIDERANT l'intérêt que porte la commune à la gestion durable de sa forêt mise en œuvre dans le cadre du régime forestier par l'Office Nationale des Forêts en tant qu'opérateur unique de la forêt publique ;

CONSIDERANT l'intérêt que porte la commune de la contribution de sa forêt au développement des territoires et à l'approvisionnement des transformateurs du massif pour y favoriser la production de valeur ajoutée ;

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31874

CONSIDERANT que les objets de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France relèvent de l'intérêt communal car ils lui permettent de bénéficier des retombés de leurs actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale ;

CONSIDERANT que les actions portées et engagées par le réseau des communes forestières relèvent tant de l'intérêt communal que de l'intérêt général.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DECIDE son adhésion au réseau des communes forestières en :

- Adhérant à la fédération nationale et d'en respecter les statuts,
- Adhérant à l'Union régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.

S'ENGAGE à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en délégant au maire les renouvellements annuels d'adhésion ;

DESIGNE pour représenter la commune au sein de l'Union régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France :

- Délégué titulaire Assemblée Générale : - M. Jean-Marc PICHON
- Délégué suppléant Assemblée Générale : -M. Dominique GAUTHIER
- Délégué titulaire référant forêt-bois : - M. Dominique GAUTHIER
- Délégué suppléant référant forêt-bois : - M. Jean Marc PICHON

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20250429-DEL2025-047-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2025

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31874